

# Eau potable : diversité des services... grand écart des prix



ifen

L'enquête sur l'eau réalisée par l'Ifen et le Scees (service statistique de l'agriculture) auprès de 5 000 collectivités locales sur l'exercice 1998 révèle une grande variété de situations reflétée par les prix de l'eau.

La diversité des modes d'organisation et de gestion, à laquelle s'ajoutent des conditions naturelles variables, le degré d'équipement et des effectifs de population plus ou moins importants et dispersés, entraîne une variation sensible des prix d'un point à l'autre du territoire.

Gisèle Rebeix, IFEN

## Intercommunalité fréquente pour la desserte en eau

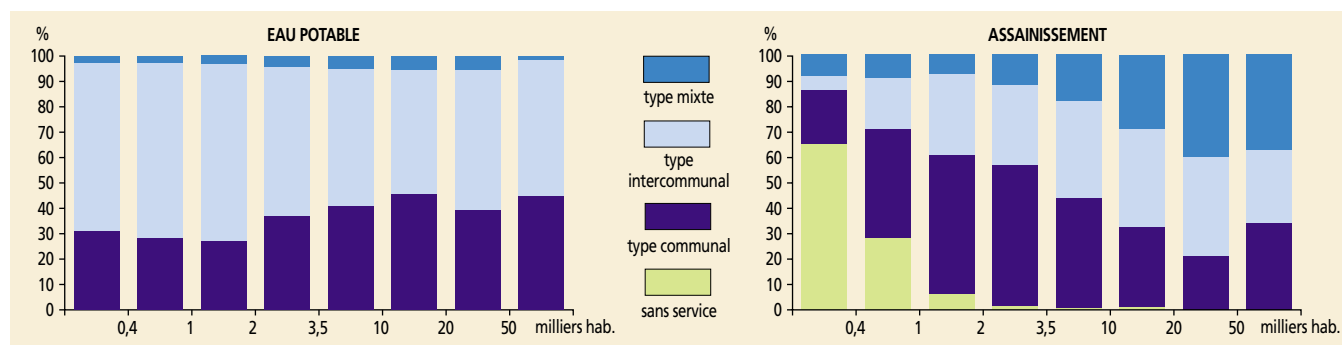
L'approvisionnement en eau potable des usagers est placé sous la responsabilité du maire. C'est une préoccupation majeure des

élus locaux, qui peuvent s'organiser individuellement ou se regrouper pour offrir un service dont le prix est étroitement surveillé par les administrés. Presque toutes les communes françaises disposent d'un approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine par un réseau public, une

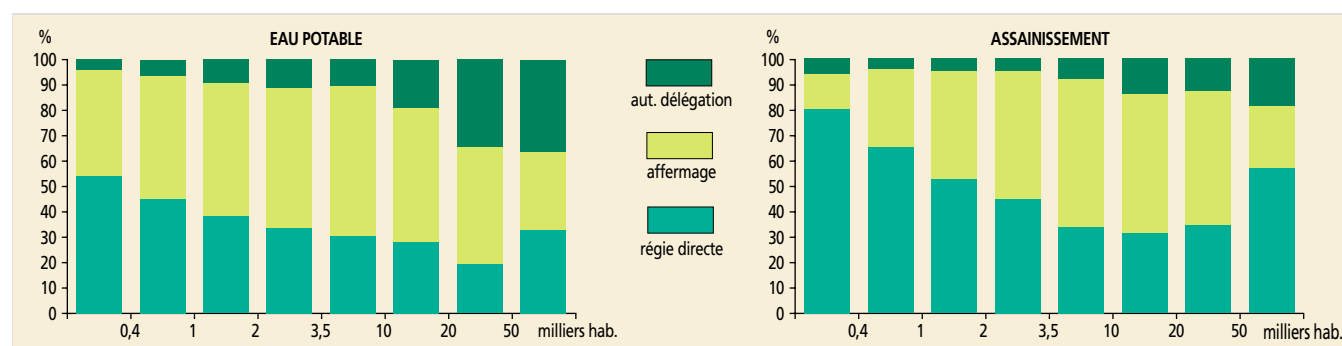
centaine seulement n'y ont pas accès.

La sécurité de l'alimentation face à une ressource rare, difficile à mobiliser ou de mauvaise qualité pousse les municipalités à regrouper leurs moyens pour obtenir une distribution de qualité. Les plus petites communes opèrent plus facilement ce choix. La préférence va aux syndicats à vocation unique (SIVU) pour plus de 60% des communes en groupement, ensuite vient le SIVOM à vocation multiple. En 1998, les autres formes juridiques sont peu développées. De plus, 20% des communes font appel à une autre pour leur approvisionnement sans être pour autant en groupement déclaré. Trois communes sur dix choisissent d'organiser elles-mêmes la desserte en eau. Ce mode, retenu davantage par les grandes villes, concerne plus de la moitié de la population.

L'organisation des services en 1998 selon la population des communes (en milliers d'habitants)



La gestion des services en 1998 selon la population des communes (en milliers d'habitants)



Source : enquête Eau 1998, Ifen-Scees-Agences de l'eau

## Assainissement plus souvent communal

15 000 communes (soit 40% des communes françaises) mais seulement 4,2 millions d'habitants (7% de la population) ne disposent pas d'installations collectives d'assainissement, elles sont presque toujours faiblement peuplées (270 habitants en moyenne) et ont souvent un habitat dispersé. Les ménages doivent alors s'équiper à leurs frais en assainissement autonome. Ces systèmes lorsqu'ils sont correctement conçus et entretenus sont tout à fait respectueux de l'environnement ; ils réclament des surfaces suffisantes et des sols adaptés.

L'organisation de l'assainissement collectif est liée à la fois à la densité de peuplement et à la situation des sols. Près de 60% des communes "assainies" organisent elles mêmes leur service. Les moins peuplées disposant de territoires étendus sans trop de pente réalisent des équipements rustiques peu coûteux. A partir de 3 500 habitants, la part des communes indépendantes décroît rapidement pour se redresser ensuite dans les plus grandes villes.

L'intercommunalité est ainsi une solution choisie par près de 40% des villes de 3 500 à 20 000 habitants voulant réaliser des installations adaptées à la réglementation. Enfin, une organisation mixte, réseau d'eaux usées contrôlé par la commune et épuration réalisée en station intercommunale, est retenue surtout parmi les villes de plus de 20 000 habitants.

La forme juridique des groupements est ici beaucoup plus variée que dans le secteur de l'eau potable, le district (représenté dans les petites villes) et la communauté urbaine (dans les plus grandes) couvrent chacun 7% des communes, les groupements "de fait" rassemblent, comme dans le secteur de l'eau potable, plus de 20% des déclarations ; cette répartition se fait au détriment des SIVU (31%).

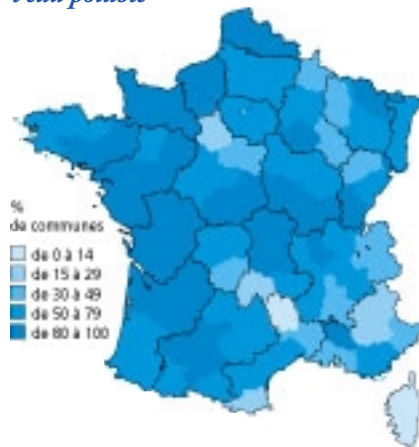
Les deux cartes montrent bien la répartition différente de l'intercommunalité entre les deux secteurs. Très forte en façade ouest, elle ceinture la France pour le secteur de l'eau potable. Elle est plus faible en assainissement et présente surtout dans le nord et l'est.

### Nombre de services en 1998

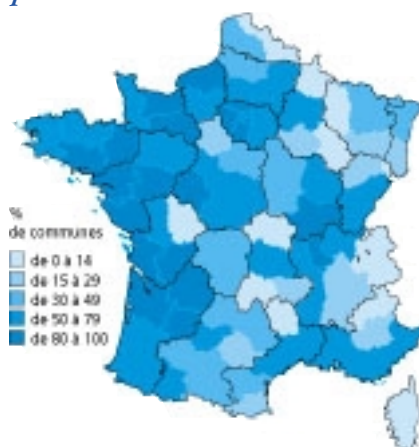
	eau potable	eau usée
Services communaux gérant l'ensemble du secteur	10 835	12 236
Services intercommunaux (source DGCL)	4 093	2 175
Services communaux partiels	1 409	3 561
dont gestion du réseau	1 284	3 561
dont gestion de la production	125	
<b>Nombre de services</b>	<b>16 337</b>	<b>17 972</b>
Communes ne disposant pas du service	114	15 107

Source : enquête eau 1998, Ifen - Scées - Agences de l'eau

### Recours à l'intercommunalité pour l'eau potable



### Recours à la gestion privée pour l'eau potable

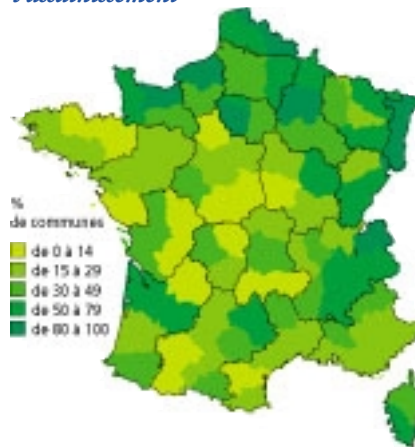


Source : enquête eau 1998, Ifen - Scées - Agences de l'eau

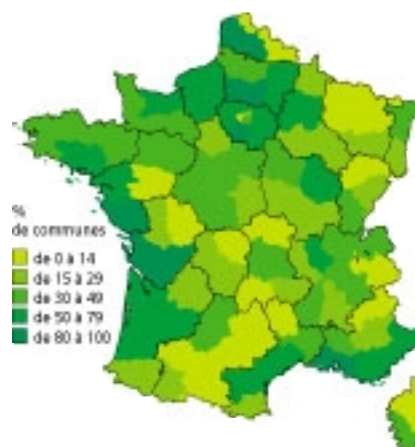
## Gestion des services

La gestion privée domine le secteur de l'eau potable, seules les communes rurales pratiquent la régie directe (communale ou intercommunale). La préférence des municipalités va vers l'affermage jusqu'à 20 000 habitants, alors que la pression des autres formes de délégation est plus forte sur les plus grandes villes. La gestion publique s'impose plus fortement en assainissement, quelle que soit la taille des communes. Cependant, l'affermage reste fréquent entre 3 500 et 50 000 habitants. La part réservée aux autres formes de délégation est plus faible.

### Recours à l'intercommunalité pour l'assainissement



### Recours à la gestion privée pour l'assainissement



La gestion déléguée est surtout pratiquée dans les groupements et les zones fortement peuplées. Trois quarts des communes organisant elles-mêmes l'eau potable en exercent la gestion en régie directe, ce choix est fait par le tiers seulement des groupements. Ces derniers ont plutôt recours au privé lorsque l'intercommunalité rassemble une forte population.

Les cartes reflètent l'importance du recours à la délégation par les groupements intercommunaux dans l'ouest de la France en eau potable et sur l'ensemble des secteurs des côtes touristiques ou des régions à forte densité de peuplement.

Les services sont presque aussi nombreux que les communes françaises. L'enquête portant sur l'année 1998 dénombre 34 350 services (cf définition p. 4) de l'eau pour 36 700 communes.

Des conditions difficiles d'approvisionnement ou des contraintes de traitement de l'eau poussent les communes à rechercher des solutions en groupement, ce qui conduit à un resserrement des services d'eau potable. Ainsi 25 634 communes constituent finalement 4 093 services intercommunaux.

A l'inverse, on constate un émiettement des services d'assainissement, conséquence du foisonnement de solutions communales, compte tenu des possibilités techniques d'épuration des eaux usées des petites agglomérations. 9 240 communes seulement se sont réunies pour créer les 2 175 services en groupement. Les groupements intercommunaux sont d'importance très variable, souvent quelques communes rurales, parfois de nombreuses communes urbaines comme en région parisienne, en Rhône-Alpes ou dans le Nord. Malgré la diversité de ces situations, pour l'eau potable comme pour le traitement des eaux, une intercommunalité rassemble en moyenne un peu plus de 8 000 habitants.

### Quel prix pour quel service?

D'après l'enquête Ifen-Scees, le prix moyen pour 1 m<sup>3</sup> d'eau facturé aux usagers du réseau public s'élevait à 16,55 F en 1998 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an.

Si la facture d'eau est unique, elle présente en fait l'addition de deux services différents et identifiables : celui de l'eau potable et celui de l'assainissement. En 1998, les moyennes nationales observées sont proches l'une de l'autre : 8,51 F le m<sup>3</sup> pour l'eau destinée à la

consommation humaine, 8,64 F le m<sup>3</sup> pour l'assainissement de l'eau.

Selon le type de desserte, la facture peut s'écarter beaucoup de ces moyennes. Les usagers des 15 000 communes sans assainissement paient en moyenne 8,83 F pour l'eau potable, alors que les habitants des communes assainies paient 17,07 F pour l'ensemble des prestations. Les relevés réalisés lors de l'enquête montrent que, dans 90% des communes françaises, l'eau est facturée entre 5,20 F et 20,70 F.

A cela viennent s'ajouter les variations régionales. Ainsi, dans la région la moins chère, le premier décile des prix est proche de 3 F, le dernier décile de la région la plus coûteuse approche 30 F !

### Quelques économies d'échelle

Le graphique donnant les différents prix de l'eau selon le nombre d'habitants des communes montre que les prix les plus bas sont observés dans les petites communes. Cela provient surtout de l'absence d'assainissement collectif. Le prix de l'eau potable, lui, n'est pas inférieur dans les petites communes ; à partir de 3 500 habitants, la courbe devient étale, une réduction du prix ne se fait sentir qu'à plus de 50 000 habitants. L'analyse détaillée montre qu'elle est plus franche au dessus de 100 000 habitants.

### Mais une grande diversité de situations

Pour comparer les prix d'une commune à l'autre, il faut se limiter aux usagers bénéficiant de l'ensemble des services, ce qui est proposé dans la carte des prix. Les zones côtières ou de faible qualité de la ressource (Nord, Bretagne, Pays-de-la-Loire) apparaissent en pointe, elles s'opposent aux zones peu urbanisées qui bénéficient de conditions environnementales plus favorables.

Cette carte des prix se superpose bien à celles de la page précédente sur la fréquence de l'intercommunalité et de la gestion privée. En moyenne, en effet, les prix sont plus élevés quand l'organisation est intercommunale que quand elle est communale ; et plus élevés quand la gestion est privée que quand elle est

publique. Par exemple, l'écart de prix entre affermage et régie directe est de 27% pour l'eau potable et de 20% pour l'assainissement. Entre les communes entièrement en régie communale et celles entièrement en affermage intercommunal, l'écart atteint 44%.

### Le poids du tourisme

Les communes touristiques supportent de plus lourdes charges puisque leurs équipements doivent être dimensionnés pour la période de pointe. Cela se traduit, pour toutes les tranches de population, par un surcoût de 7% en eau potable, plus accentué encore en assainissement (8,5%).

### UNE ENQUETE RICHE EN INFORMATIONS

Au cours de l'enquête l'observation portait, pour chacune des communes interrogées, sur une facture type correspondant pour l'année 1998 à une consommation d'eau de 120 m<sup>3</sup>.

Le montant moyen de cette facture s'élève à 1 987 F. La partie fixe indépendante du volume consommé, souvent intitulée "abonnement et/ou location de compteur" est de 312 F.

La partie variable est proportionnelle au nombre de m<sup>3</sup> consommés. Elle s'élève à 1 675 F pour 120 m<sup>3</sup>. Elle peut être décomposée en deux :

- La partie qui rémunère les services locaux est égale à 1 322 F, soit 11 F/m<sup>3</sup>.
- L'ensemble des redevances et taxes, qui s'élève à 353 F pour la facture type, soit 3F/m<sup>3</sup>.

✓ Les volumes d'eau facturés France entière atteignent 4 200 millions de m<sup>3</sup> dont 575 millions de m<sup>3</sup> pour les "gros consommateurs" (industriels, artisans, commerces, hôtels, ...). La consommation moyenne par habitant "petit consommateur" est donc d'un peu plus de 60 m<sup>3</sup>. On décompte 21 millions d'abonnés dont 165 000 gros consommateurs.

✓ 21 500 communes (59%) disposent d'un réseau de collecte des eaux usées. Elles représentent 55,9 millions d'habitants (93%), mais qui ne sont pas tous desservis.

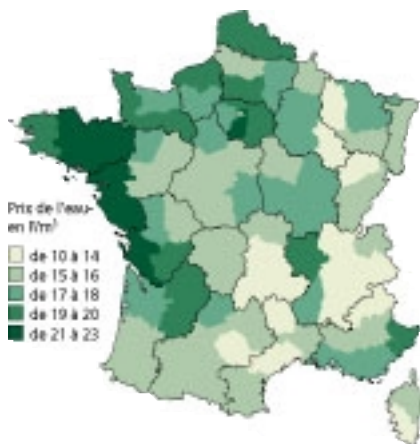
✓ 17 000 communes sont raccordées à une station d'épuration, elles rassemblent 53,4 millions d'habitants soit 89% de la population totale.

✓ Par ailleurs, le recensement de la population de 1999 indique pour la France métropolitaine 4,2 millions de logements équipés d'un assainissement autonome abritant 11 millions d'habitants.

✓ Il y a 15 435 stations d'épurations dont 9 300 ont une capacité inférieure à 1 000 équivalent habitants (EH). La capacité épuratoire des stations en métropole est de 81,5 millions d'EH dont 57% se retrouvent dans les 160 stations de plus de 50 000 EH.

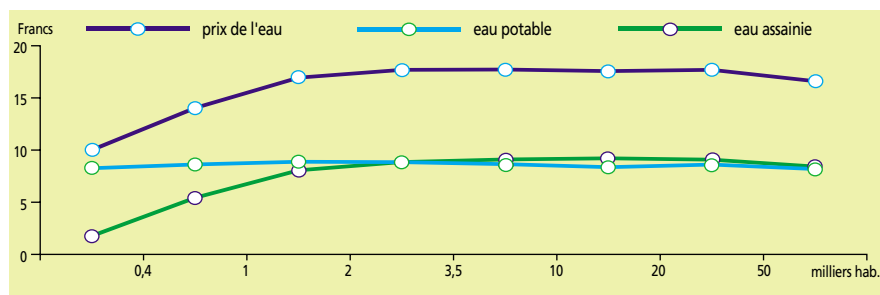
Pour l'ensemble des stations, les boues restant à éliminer sont évaluées par l'enquête à près d'un million de tonnes.

### Prix de l'eau par département en 1998 (communes assainies)



Source : enquête eau 1998, Ifen - Scees - Agences de l'eau

### Le prix de l'eau en 1998 selon la population des communes



*Drinking water: a wide variety of services provided, with differing prices*

## Définitions

### Activités

On distingue quatre activités de l'eau : la production de l'eau potable, sa distribution, la collecte des eaux usées enfin leur épuration en station avant rejet dans le milieu. Chacune peut être organisée différemment.

Pour les assurer, il y a jusqu'à quatre services de l'eau par commune.

#### Secteur de l'eau potable

- ✓ Activité 1 - production d'eau potable : prélève l'eau et la traite pour assurer sa potabi-

*L'**if**en élabore et diffuse documentations et informations scientifiques et statistiques sur tous les domaines de l'environnement. Pour remplir sa mission, cet établissement public créé en 1991 s'appuie sur un important réseau de partenaires : services statistiques de l'Etat, établissements publics scientifiques et organismes spécialistes de l'environnement.*

#### les données de l'environnement

La lettre thématique mensuelle de l'Institut français de l'environnement  
**Abonnement : 8 numéros, 100 F (15,24 €)**

61, boulevard Alexandre Martin  
 45058 Orléans Cedex 1  
 Tél : 02 38 79 78 78 Fax : 02 38 79 78 70  
 E-mail : ifen@ifen.fr Web : <http://www.ifen.fr>

#### Directeur de la publication

Vincent Jacques le Seigneur

#### Rédactrice en chef

Marie-Paule Maillet (service des éditions)

#### Auteur

Gisèle Rebeix

#### Equipe de rédaction

Sylvie Detoc, Bernard Nanot, Francis Trocherie

#### Traducteur

Mark Tuddenham

#### Maquette et réalisation

BL Communication

#### Dépôt légal

ISSN 1250-8616  
 N° CPPAP 8-3086